

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 MAI 2020

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt le vingt-cinq mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de cantine scolaire à Abbazia.

DATE DE LA CONVOCATION : le 20 mai 2020

Étaient présents : ROCCHI André ; FILIPPINI Marie-Laure ; PAOLI Christian ; SANTONI Marie-Josée ; FRATICELLI Jean-Jacques ; ANDREANI Agnulina ; GUIDICELLI Sébastien ; FRANCISCI Lisa ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; PAOLI Franck ; MICAELLI Marie-Luce ; BARBONI Toussaint ; ANGELI Filippu Antone ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; MURGIA Sandrine ; PAOLI Jules-François ; FABRE Nadine ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; FARENC Nicole ; POLINI André.

Nombre de conseillers

En exercice : 27  
Présents : 26  
Votants : 27  
Absents : 01  
dont représenté : 1

Était absent : ELEGANTINI Muriel

Était représenté : ELEGANTINI Muriel était représentée par FABRE Nadine.

DEL250520-03

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
- Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre de postes d'adjoints au maire ;

- Considérant que :

L'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.

M. FRATICELLI Jean-Jacques est désigné assesseurs.

Mlle FRANCISCI Lisa, benjamine du Conseil Municipal est désignée secrétaire.

Après un appel de candidature, une liste se propose à savoir :

M. PAOLI Christian - Mme FILIPPINI Marie-Laure - M. FRATICELLI Jean-Jacques -  
Mme SANTONI Marie-Josée - M. GUIDICELLI Sébastien - Mme ANDREANI Agnulina  
- Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie.

Les candidatures étant enregistrées, il est procédé au vote par bulletin secret. Chaque conseiller municipal, remet son bulletin de vote contenu dans une enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : cinq
- nombre de votants : vingt-deux
- nombre de suffrages déclarés nuls : zéro
- nombre de suffrages blancs : zéro
- nombre de suffrages exprimés : vingt-deux
- majorité absolue : douze

A obtenu :

La liste conduite par M. Christian PAOLI : 22 voix

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

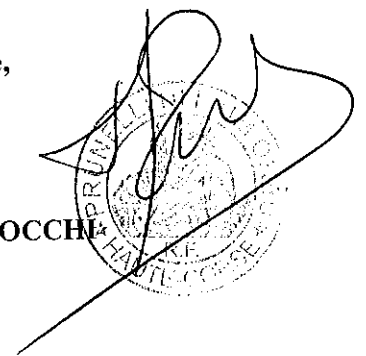
M. PAOLI Christian - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Mme FILIPPINI Marie-Laure - 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
M. FRATICELLI Jean-Jacques - 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Mme SANTONI Marie-Josée - 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
M. GUIDICELLI Sébastien - 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Mme ANDREANI Agnulina - 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie - 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Les intéressés déclarent accepter d'exercer ces fonctions. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation annexée au procès-verbal de l'élection.

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

**André ROCCHI**

A circular official stamp is partially visible, containing text that is mostly obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'André Rocchi'. The stamp's text is difficult to read but seems to include 'Mairie de...' and 'Le Maire'.